

*Questions orales***LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire chargé de la Société canadienne des postes.

L'article 15 de la Charte des droits déclare ce qui suit:

La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi . . .

Pourquoi le ministre permet-il à la Société canadienne des postes d'enfreindre l'article 15 de la Charte des droits en ne livrant pas le courrier à domicile dans les nouveaux quartiers résidentiels?

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je rappelle au député que nous avons accru le service de livraison du courrier de 16 p. 100 depuis trois ans, que la manutention du courrier a été accélérée et que nous avons adopté de nouvelles méthodes plus économiques d'acheminer le courrier. Je tiens à assurer au député que le gouvernement a bien l'intention de rentabiliser le service des postes pour cesser d'engloutir des fonds dans cette société d'État.

[Français]

LA LIVRAISON DU COURRIER

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, pourquoi un groupe de citoyens reçoit-il le courrier de porte à porte, à leur domicile, quand, dans le même secteur, un autre groupe ne le reçoit pas. Si ce n'est pas de la discrimination, c'est quoi? Un côté de la rue à l'autre.

[Traduction]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a pour politique, depuis quelques années déjà, de continuer à livrer le courrier à domicile dans les zones urbaines. Elle a aussi pour politique, qu'approuve le gouvernement, d'accroître le service aux clients des zones rurales en adoptant des moyens plus efficaces de livraison du courrier à proximité des habitations.

* * *

LES BANQUES

LE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES CHÈQUES DE PENSION ET DE SALAIRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Au cours de la dernière campagne électorale, notre parti a dit que des millions de dollars pourraient être économisés en procédant au dépôt électronique des chèques de pension et de salaire directement dans les banques, plutôt que de les envoyer par la poste. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en

est cet engagement et quand le gouvernement a l'intention de procéder au dépôt électronique des chèques?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, nous avons entrepris, à titre expérimental, le versement électronique des chèques pour un certain nombre de nos fonctionnaires. Cela marche très bien et nous avons l'intention de commencer prochainement un programme qui s'appliquerait à tous les fonctionnaires.

* * *

LA COMMISSION SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

LE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA CONCURRENCE DANS LE SECTEUR PÉTROLIER AU CANADA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations et de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je voudrais adresser ma question au président du Conseil privé.

Le gouvernement a reçu, en mai, un rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce concernant les sociétés pétrolières. Il n'a été déposé par le ministre que vendredi dernier, le dernier jour où c'était légalement possible. Le rapport contient un certain nombre de recommandations touchant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui a été modifiée la semaine auparavant. Pourquoi la Chambre n'a-t-elle pas reçu ce rapport en mai, à un moment où il aurait pu être utilisé?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme le député s'en doute je ne suis pas au courant de tous les détails sur le délai. Naturellement, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce avait son propre calendrier en ce qui concerne la préparation et la présentation de ce rapport; je suppose qu'il n'est donc pas parfaitement juste de rendre le ministre responsable.

LA RECOMMANDATION CONCERNANT PETRO-CANADA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, nous avons appris que le ministre avait eu le rapport pendant un mois avant de le publier. Je voudrais demander au ministre si le gouvernement appuie la recommandation de ce rapport qui demande que Petro-Canada ne fonctionne pas comme une autre société pétrolière, mais plutôt comme une société qui s'opposerait à l'absence de concurrence dans le secteur pétrolier et aux diverses pratiques contre les stations d'essence indépendantes, comme le rachat ou les guerres des prix injustes.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne répondrai pas directement à cette question, je vais me contenter d'en prendre note et le ministre responsable répondra au député lorsqu'il sera de retour.